

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
GRAZAC - COMMUNE

Procès verbal

Le vendredi 04 avril 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Christophe GOURMANEL.

Secrétaire de la séance : Laure-Anne STOFFLER

Présents : Christophe GOURMANEL, Marie-Pierre HULOT, Martine CABIE, Anne PLASSON, Laure-Anne STOFFLER, Patricia VALLIER, Thierry BOURG, David GOURMANEL, Nicolas ANDREU

Représentés : Claude CHELINGUE représenté par Patricia VALLIER, Agnès BRUNELLO représentée par Martine CABIE, Nathalie FAURÉ représentée par Thierry BOURG, Jérôme BALARAN représenté par Christophe GOURMANEL

Absents et excusés : Nathalie MONTANER, Laurent GIMENEZ

Ordre du jour :

- Validation du PV du Conseil Municipal du 14 mars 2025;
- Délibération don à la Commune;
- Vote du CFU;
- Vote des Taux communaux;
- Affectation du résultat de fonctionnement;
- Subvention 2025;
- Délibération fonds de fongibilité des crédits section de fonctionnement et d'investissement;
- Vote de Budget primitif 2025;
- Informations et questions diverses

Validation du PV du Conseil Municipal du 14 mars 2025 : demande de modifier la nature du vote à la majorité et non à l'unanimité concernant la délibération de création de poste et la délibération de convention de mise à disposition d'un agent. Validation à la majorité.

Le maire souhaite rajouter un point à l'ordre du jour.

Délibérations du conseil :

Don à la commune (N° DE_013_2025)

Le conseil municipal, réuni le 4 avril 2025 sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, maire de la commune, après avoir pris connaissance de la proposition de don formulée par l'association des Amis de Notre Dame de Grâce sise 235 route des Pèlerins 81800 Grazac, délibère et prend les décisions suivantes

Le Conseil Municipal, après avoir entendu :

- La proposition de don émise par l'association des Amis de Notre Dame de Grâce, visant à apporter un soutien financier d'un montant de 5 000€,
- Que ce don est destiné aux opérations de restauration du patrimoine religieux de la commune.

Le conseil municipal à la majorité :

- Accepte le don d'un montant de 5 000€ proposé par l'association des Amis de Notre Dame de Grâce.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réception de ce don et à en assurer la gestion conformément aux règles en vigueur.
- Remercie l'association des Amis de Notre Dame de Grâce pour sa générosité et son soutien financier en faveur des projets de la commune.

Délibération sur le compte unique financier - GRAZAC 2024 (N° DE_009_2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	192 589,47	0,00	127 730,43	0,00	320 319,90
Opérations exercice	326 652,89	351 627,35	364 943,92	196 411,17	691 596,81	548 038,52
Total	326 652,89	544 216,82	364 943,92	324 141,60	691 596,81	868 358,42
Résultat de clôture		217 563,93	40 802,32			176 761,61
Restes à réaliser	0,00	0,00	420 211,60	323 475,00	420 211,60	323 475,00
Total cumulé	0,00	217 563,93	461 013,92	323 475,00	420 211,60	500 236,61
Résultat définitif		217 563,93	137 538,92			80 025,01

Monsieur le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Madame Marie-Pierre HULOT, 1er Adjointe au maire, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote à la majorité.

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - GRAZAC 2024

(N° DE_008_2025)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe GOURMANEL

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 217 563.93 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	192 589,47
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	139 240,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	24 974,46
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	217 563,93
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	217 563,93
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv - 1068	137 538,92
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	80 025,01
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération crédit relais Commune (N° DE_018_2025)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de demande d'un Crédit Relais, afin de financer les travaux de construction de la MAM + Logement T3, dans l'attente du versement des subventions et du FCTVA.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, prend connaissance des articles suivants :

ARTICLE 1^{er}: La commune de Grazac contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées, un prêt court terme d'un montant maximum de **cent quarante mille Euros**, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 24 mois dont 21 mois de différé en capital
- Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois instantané + marge de 0,82 % soit 3,349 % au jour de la proposition, en cas d'index négatif il sera réputé égal à zéro.
- Périodicité de paiement des intérêts : trimestrielle
- Frais de dossier : 300 € si le montant retenu est < à 150 000 €, au-delà 0.20 % de l'enveloppe réservée

ARTICLE 2 : Prend l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

ARTICLE 3 : Prend l'engagement pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer, chaque trimestre, le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

ARTICLE 4 : Le conseil municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE à la majorité** cette proposition de crédit relais.

Taux communaux 2025 (N° DE_016_2025)

La commission des finances ayant préparée le budget primitif, propose aux membres du conseil municipal afin d'équilibrer le budget, de maintenir les taux communaux au niveau de 2024, à savoir :

- Foncier Bâti : 27.89 %
- Foncier Non Bâti : 30.72 %
- Taxe d'habitation : 7.62 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à **la majorité**:

- **APPROUVE** les taux proposés par la commission,
- **DECIDE** de les faire appliquer pour l'année 2025, et de joindre l'état 1259 en annexe
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

Subventions 2025 (N° DE_015_2025)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur le fait de délibérer sur le paiement des subventions demandées à la commune au titre de l'année 2025 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à la majorité** :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	Montant 2025
Association APE GRAZAC	1 200.00€
Comité des Fêtes de Grazac	1 200.00€
M.J.C. DE RABASTENS	1 500.00€
M.J.C. DE GRAZAC	1 200.00€
Association de Chasse de Grazac	250.00€
Moto-club Rabastinois	200.00€
Asso. Amis de Notre Dame de Grace	200.00€
FNACA du Tarn à Rabastens	50.00€
Ancien Combattant à Rabastens	50.00€
Secours Populaire à Rabastens	150.00€
Secours Catholique Rabastens	150.00€
Asso Arbres et Paysages Tarnais	80.00€
Paroles de Femmes	200.00€
ADMR Repas à Domicile	100.00€
Autonomie service 81	100.00€
Secteur Paroissial Rabastens (Aide EDF)	250.00€
Resto du Cœur de St-Sulpice	250.00€
TOTAL	7 130.00€

DEMANDE que le paiement des subventions ci-dessus soit effectué rapidement,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et des démarches administratives.

Délibération sur le budget primitif - GRAZAC 2025 (N° DE_017_2025)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune GRAZAC,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune GRAZAC pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 939 882,93

En dépenses à la somme de : 939 882,93

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	123 815,01
012	Charges de personnel, frais assimilés	117 500
014	Atténuations de produits	20 954
042	Section à section	53 600
65	Autres charges de gestion courante	52 900
66	Charges financières	3 500
67	Charges spécifiques	500
68	Dot. aux amortissements et provisions	500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		373 269,01

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	80 025,01
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	30 600
73	Impôts et taxes	2 700
731	Fiscalité locale	97 066

74	Dotations et participations	146 368
75	Autres produits de gestion courante	16 000
76	Produits financiers	10
77	Produits spécifiques	500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		373 269,01

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	30 002
001	Solde d'exécution section investissement	40 802,32
172	Travaux voiries	3 500
249	Amenagements cimetières	5 500
250	Travaux Eglises	37 000
252	Projet MAM et logement social	439 800
253	Equipements techniques	10 009,6
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		566 613,92

- Informations et questions diverses:

- Claude CHELINQUE, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que six dates ont été retenues pour l'organisation des Jeudis Gourmands. Environ 25 à 30 commerçants seront sollicités pour participer à l'événement. Un nouveau brasseur a été approché, et des bancs ainsi que des tables ont déjà été acquis afin d'améliorer les conditions d'accueil du public.

- La cérémonie de commémoration du 11 novembre sera prévue le samedi 15 novembre 2025.

- Monsieur CHELINGUE informe que le projet relatif aux randonnées est actuellement en cours de développement. Toutefois, il faut reconnaître que sa mise en place prend un certain temps.

- Monsieur le Maire annonce que l'inauguration du plateau multisports et l'avant-première de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) se dérouleront le samedi 26 juillet au matin, à l'occasion de la fête du village.

- Monsieur le Maire informe le CM que dans le cadre du projet de construction de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) et du logement social, le test d'étanchéité a été réalisé cette semaine avec des résultats satisfaisants. Les travaux de finition du sol ainsi que l'installation de la clôture seront terminés pour le 26 juillet, conformément au calendrier prévu, en vue de l'inauguration programmée à cette même date.

FIN 22H30

Christophe GOURMANEL
Président de séance

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE GRASSE" at the top and "10630 (Tcm)" at the bottom, with a central emblem.

Laure-Anne STOFFLER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line followed by a wavy horizontal stroke.